

Politique de développement durable POL-ALL002 FR

Version 001-fr.

Date de création : 13 Novembre 2020.

Préparé par : Responsable qualité

Approuvé par : Directeur général

Validé par : Comité QHSE



Notre conviction est que le succès et la pérennité de toute organisation ne peut se faire qu'au travers d'une politique de développement durable ambitieuse et néanmoins réaliste.

Reposant sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail, la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'Environnement et le Développement, et la Convention des Nations Unies Contre la Corruption et la Politique de Développement Durable, Alliance Services est basée sur les principes fondamentaux suivants :

1. Alliance Services doit soutenir et respecter la protection des droits de l'homme.
2. Alliance Services doit s'assurer qu'il n'est pas complice de violations des droits de l'homme.
3. Alliance Services doit respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.
4. Alliance Services n'accepte aucune forme de travail forcé et obligatoire.
5. Alliance Services n'accepte pas le travail des enfants.
6. Alliance Services ne tolère pas la discrimination.
7. Alliance Services doit appliquer le principe de précaution face aux défis environnementaux.
8. Alliance Services doit prendre toutes les initiatives nécessaires pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
9. Alliance Services doit encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Alliance Services doit agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.